

Liban - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Recommandations sécuritaires

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison des frappes militaires en Iran et du risque d'escalade militaire régionale, les Français de passage sont invités à quitter le pays au plus vite, en empruntant les vols commerciaux encore disponibles. Des mesures de fermeture de l'espace aérien, des annulations et reports de vols peuvent survenir.

Il est conseillé aux Français de passage ou résidant au Liban de suivre strictement les consignes diffusées par les autorités locales, de limiter leurs déplacements, et de se mettre à l'abri en cas d'alerte.

Il est formellement déconseillé de se rendre au Liban.

Il est fortement recommandé aux Français de passage de s'inscrire sur le Fil d'Ariane.

DERNIÈRE MINUTE

Recommandations sécuritaires

Date de mise en ligne le : 19 novembre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

La situation reste incertaine et très volatile au Liban, malgré l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu avec Israël le 27 novembre 2024. Des bombardements et frappes israéliennes se poursuivent de manière régulière, notamment dans le Sud et l'Est du pays. Des troubles à l'ordre public étant susceptibles de survenir dans Beyrouth et d'autres régions du Liban, il est vivement recommandé d'éviter les rassemblements et de suivre en permanence les recommandations des forces de sécurité locales.

Du fait de la volatilité du contexte sécuritaire au Liban et dans la région, il demeure instamment demandé aux ressortissants français de ne pas se rendre au Liban sauf raison impérative.

Il est par ailleurs recommandé aux ressortissants français résidant au Liban de reporter tout déplacement dans les zones formellement déconseillées (cf. paragraphe « Zones de vigilance » de la fiche conseils aux voyageurs).

Les ressortissants français résidant au Liban sont appelés à faire preuve de prudence et de vigilance, à s'informer régulièrement de la situation, à suivre les instructions des autorités locales, à consulter le site internet du Consulat Général de France à Beyrouth et à respecter les consignes diffusées par l'ambassade et le consulat général sur leurs comptes X.

Les ressortissants français de passage qui seraient encore sur place sont invités à s'inscrire, si ce n'est pas déjà le cas, sur le Fil d'Ariane.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

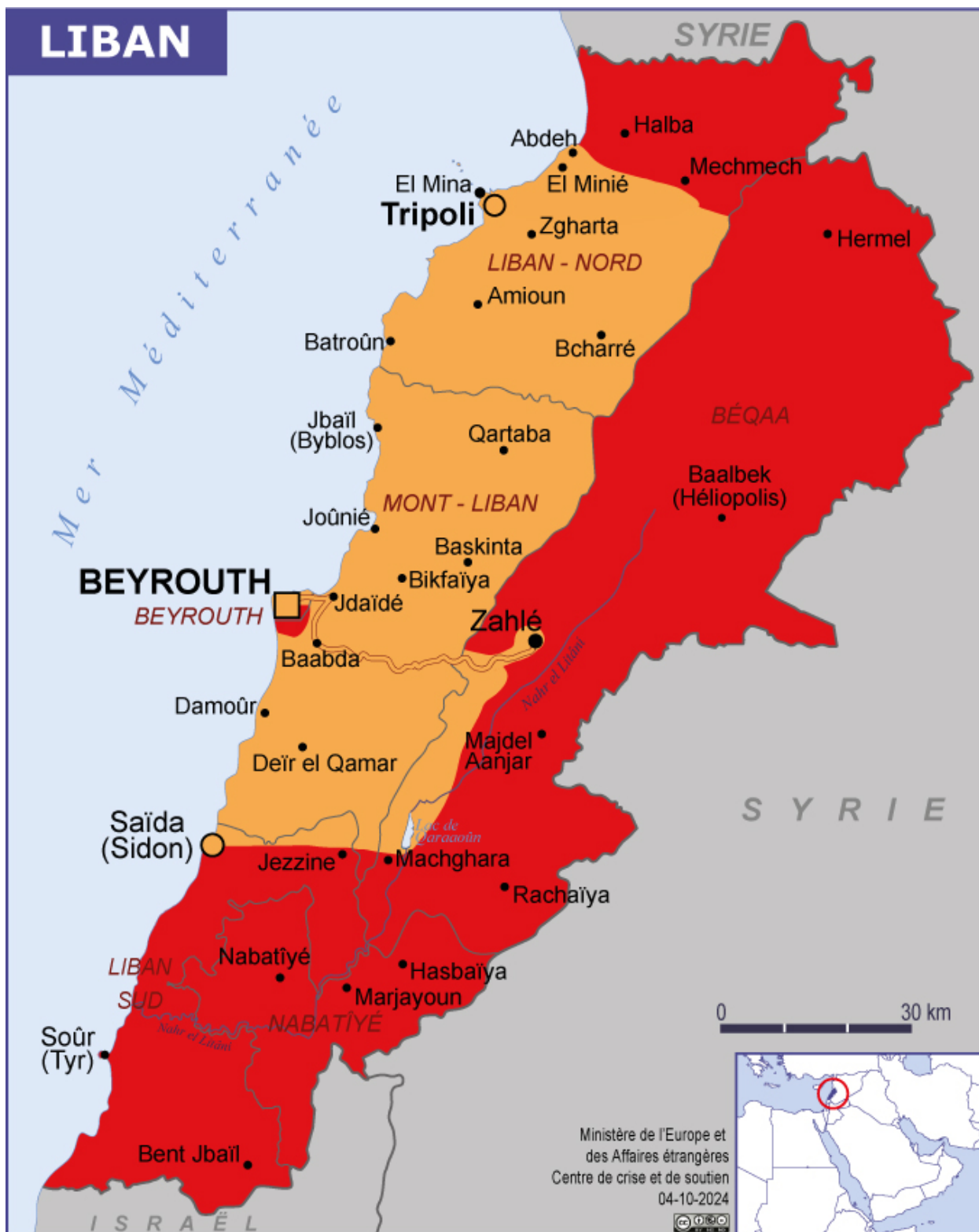
Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

LIBAN



Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.

Carte établie sous réserve des informations de l'onglet « dernière minute », qui peuvent différer temporairement.

- | | |
|--|---|
| ■ Formellement déconseillé | ■ Vigilance renforcée |
| ■ Déconseillé sauf raison impérative | ■ Vigilance normale |

Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte)

- Dans le Liban-Nord, au nord de la route reliant Abdeh à Mechmech (ou Mish Mish selon certains sites internet).
- Dans la plaine de la Béqaa, y compris à Baalbek et Anjar.
- Dans le Sud du Liban sur un axe Saïda (ville exclue) - Jezzine et Machghara
- Les camps palestiniens et leurs abords, sur l'ensemble du territoire. Il est rappelé que l'accès à ces camps est interdit par les autorités libanaises. Les abords des camps palestiniens proches de Saïda sont tout spécialement à proscrire.

Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange sur la carte)

Compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire régionale, il est déconseillé, sauf raison impérative, de se rendre dans le reste du territoire.

- Au Nord-Liban : dans le triangle délimité par Tripoli au sud, Abdeh au Nord et l'entrée de Mechmech à l'est (Mish Mish). Le village de Mechmech étant strictement exclu.
- La ville de Tripoli, à l'exception de sa partie littorale. La périphérie nord de l'agglomération où les conditions de sécurité restent précaires, notamment les quartiers de Jabal Moshen et de Bab el Tebbaneh où des incidents sécuritaires récurrents sont à déplorer. Ces quartiers peuvent être considérés comme étant déconseillés.
- Au Sud du Liban : jusqu'à Saïda (ville incluse) au niveau du littoral et le lac de Qaraoun à l'est.
- Dans la partie centrale du pays, de Tripoli jusqu'à Saïda.

Risques et recommandations associées

Terrorisme et attentats ciblés

La menace terroriste reste constante au Liban bien qu'aucun attentat ne soit à déplorer depuis 2016. Les services de sécurité libanais ont déjoué plusieurs attentats pilotés par des membres de l'État islamique (E.I.) depuis le Liban et la Syrie en août 2020 et au cours des années suivantes. La priorité des services de sécurité libanais demeure le suivi d'éventuelles cellules terroristes implantées sur le territoire.

Par ailleurs, la crise économique et politique a contribué à renforcer les tensions confessionnelles dans certaines régions du pays. Cette situation a mené à des explosions de violence à l'instar des affrontements armés mortels qui ont eu lieu dans le quartier de Tayouneh (Beyrouth-Est) en octobre 2021. Dans cette même logique, à la suite de l'explosion d'un dépôt d'essence survenue dans le camp palestinien de Bourj al Chemali (Tyr – Sud Liban) en décembre 2021, des affrontements ont éclaté entre des membres du Hamas et du Fatah faisant plusieurs morts.

Le camp palestinien de Ain El Helwé situé à Saida et imbriqué dans la ville même, a été le théâtre de très violents affrontements à l'été 2023 entre le Fatah et des mouvements radicaux islamiques liés au Hamas. Les abords des camps palestiniens sont également à éviter.

Il convient de se tenir à l'écart des zones déconseillées (cf. paragraphe « Zones de vigilance ») et de ne pas se rendre sur les lieux où un incident ou un attentat vient d'avoir lieu.

Par ailleurs, des enlèvements et séquestrations à caractère terroriste ou criminel peuvent également se produire.

Contexte régional

À la suite du déclenchement de la crise à Gaza en octobre 2023 et de la montée des tensions régionales depuis cette date, il est recommandé aux ressortissants français d'éviter les rassemblements qui pourraient avoir lieu et de faire preuve de la plus grande vigilance et de se tenir informé de l'évolution de la situation sécuritaire.

Risques liés au transport

Pour se rendre en voiture à l'aéroport et de l'aéroport à la capitale, il est fortement recommandé d'emprunter l'autoroute qui relie Beyrouth à Saïda. Il est très vivement déconseillé d'emprunter la route traversant les quartiers sud de Beyrouth (cf. paragraphe « Zones de vigilance »).

Il est par ailleurs recommandé aux personnes devant voyager de s'informer au préalable de la situation (risques notamment d'embouteillages, de routes bloquées ou de manifestations) et, si nécessaire, de partir suffisamment tôt pour prendre l'avion.

Il est prudent d'éviter de recourir aux "taxis services" collectifs et, notamment à l'aéroport international de Beyrouth, aux personnes qui proposent leurs services avec un véhicule privé. Les cas d'escroquerie ou d'agression ne sont pas rares. Il convient, si l'on doit se déplacer en taxi, de s'adresser aux taxis portant le nom d'une société sur leur borne lumineuse.

À l'approche d'un barrage routier des forces de sécurité, il convient de ralentir visiblement et de s'arrêter à la hauteur du représentant des forces de l'ordre. La nuit, il est nécessaire d'allumer le plafonnier du véhicule afin de permettre une identification visuelle. En journée, les lunettes de soleil doivent être ôtées. En toute circonstance, il est important de conserver son calme.

La nuit, il est recommandé de privilégier les axes principaux dans les déplacements en voiture.

Il est recommandé d'être très vigilant au volant. Le nombre de morts dans des accidents de la route (1 000 par an) est 4 fois plus élevé que la moyenne européenne en rapport au nombre d'habitants.

Les dépassements ont lieu sans préavis à droite comme à gauche et les véhicules roulant à contre-sens sont fréquents. En cas d'accrochage ou d'accident, il convient de rester calme afin d'éviter une altercation. L'appel immédiat à un expert commissionné par la compagnie d'assurance du véhicule est indispensable.

Risques sismiques

Le Liban présente des risques sismiques importants du fait de la présence de plusieurs failles, dont celle du Levant qui traverse le pays dans l'axe Nord-Sud. . Un puissant séisme, dont l'épicentre est situé dans le sud de la Turquie près de la ville de Gaziantep, a été fortement ressenti à travers le Liban dans la nuit du 6 février 2023. Une forte secousse peut entraîner la rupture des lignes de communication – téléphone, mobile, internet, voie aérienne et terrestre. Les Français de passage sont vivement invités, avant tout déplacement, à se familiariser avec les réflexes à adopter en consultant la fiche Séismes.

Risques liés aux engins explosifs (mines ou sous-munitions)

Dans le sud du pays, la présence de très nombreux engins explosifs (mines ou sous-munitions) constitue un grave danger. Des accidents sont régulièrement déplorés, faisant des victimes civiles.

En raison des frappes depuis le 7 octobre 2023, cette menace existe aussi dans d'autres régions, comme la Bekaa et la banlieue Sud de Beyrouth.

Délinquance

Le nombre d'actes de délinquance est en hausse (vols, cambriolage, vols de véhicule, vols par effraction) sur tout le territoire, et de plus en plus fréquemment aux abords ou au sein des quartiers de Beyrouth habituellement fréquentés par les touristes ou les communautés expatriées. Des étrangers ont été récemment victimes de vols à main armée dans des taxis collectifs ou par des individus sur scooter. Il importe donc d'être prudent, notamment le soir et la nuit, en évitant de marcher seul(e) dans des rues peu fréquentées et peu éclairées. Il importe également, en cas d'agression visant des biens matériels (sacs à main, portefeuille) de prendre conscience que les malfaiteurs sont souvent armés (armes blanches/armes à feu) et que les situations sont susceptibles de dégénérer. Il est recommandé, dans ces hypothèses, de ne pas résister à l'agression.

Divers

Les tirs en l'air (ou de célébration) sont fréquents. Ils provoquent régulièrement des décès ou blessures graves dus aux retombées de projectiles. Lorsque de tels tirs se produisent, il est indispensable de rester confiné et d'éviter la proximité des fenêtres.

Recommandations générales

La situation sécuritaire peut se détériorer rapidement. Il est important de se tenir régulièrement informé de son évolution dans les différentes régions du pays. À cet égard, il existe deux quotidiens francophones (L'Orient-Le Jour et Ici Beyrouth) et Radio Liban qui reprend les bulletins d'informations de RFI en français sur 96.2 FM, dans la matinée, à la mi-journée et durant la nuit.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre. Il est conseillé d'éviter de photographier des personnes sans leur consentement formel. Il est, de plus, recommandé d'être prudent avant de photographier bâtiments privés, paysages, scènes de rue, à plus forte raison les lieux où vient de se produire un attentat. Il est arrivé à plusieurs reprises, dans la Bekaa et à Beyrouth, que des ressortissants français soient interpellés, voire retenus plusieurs heures, par des personnes n'ayant pas autorité, en dehors de toute légalité, parce qu'ils avaient éveillé leur suspicion en prenant des photos.

Il est rappelé que l'ambassade de France en Syrie est fermée et que le consulat général de France à Beyrouth n'est pas en mesure d'assurer la protection consulaire des personnes qui se rendent en Syrie.

Activités sportives à risque

De nombreux accidents sont recensés chaque année. Il est important d'être bien équipé selon le sport pratiqué (sports de montagne d'été ou d'hiver, parapente, grande randonnée, jet-ski, sports motorisés, etc.) et de respecter les consignes habituelles de prudence (prévenir des proches des trajets de randonnées, veiller à ce que les assurances adaptées soient souscrites, tenir compte de ses réelles capacités physiques, etc.).

Navigation de plaisance

Avant d'entrer dans les eaux territoriales, il est nécessaire de contacter Oscar Charlie (Marine nationale libanaise) sur la VHF, canal 16/11. S'identifier, préciser sa position, le type et les caractéristiques du bateau. Des instructions sont alors données. Si le skipper n'est pas le propriétaire, il doit être en possession d'un mandat. Il est recommandé de contacter la capitainerie du port ou de la marina d'escale avant le

voyage afin de se faire confirmer les conditions de navigation et d'arrivée dans les eaux et ports libanais.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Pour tout renseignement ou assistance médicale, les numéros suivants mis en place par les autorités locales peuvent être contactés :

- Hotline du ministère de la Santé : 1787 et le 1214 pour le centre de vaccination
- Service de médecine préventive : 01/843769 - 01/830300 Ext : 435-436-437
- Centre de quarantaine à l'aéroport de Beyrouth : 01/629 352 et + 961 3 282 258
- Programme de surveillance épidémiologique : 01/614194 - 01/614196

Visa

Le visa est obligatoire pour les ressortissants français. Un visa de court séjour d'un mois renouvelable est délivré aux Français à leur arrivée dans le pays, sur présentation d'un passeport ayant une validité suffisante (au minimum six mois après la date d'entrée).

Aucun étranger ne sera admis sur le territoire libanais s'il est détenteur d'un passeport revêtu de visas ou de tampons d'entrée ou de sortie d'Israël ou d'un billet d'avion mentionnant ce pays. La découverte dans les bagages de documents relatifs à un séjour en Israël (billet d'avion, étiquettes de bagage, documents rédigés en hébreu, etc.) peut produire le même effet. Ni l'ambassade de France au Liban ni le consulat général de France à Beyrouth ne pourront s'opposer, dans ce cas non plus, au refoulement d'un ressortissant français.

Veiller à la validité de son passeport. Le consulat général ne pourra pas intervenir auprès des autorités libanaises si elles refusent l'entrée sur leur territoire pour cause de passeport périmé.

En cas de déplacement au Liban pour y travailler ou effectuer un stage, y compris dans une ONG, et même s'il s'agit d'une courte période, il est obligatoire de déposer une demande de visa long séjour à entrées multiples auprès de l'ambassade du Liban à Paris ou du consulat général du Liban à Marseille, en fonction de son lieu de résidence. Le visa pour volontariat doit être demandé par la structure d'accueil au Liban avant l'arrivée du volontaire sur le territoire libanais. Des stagiaires français arrivés sans visa à l'aéroport de Beyrouth ont été refoulés.

Renouvellement de son visa : il est fortement conseillé de se présenter à la Direction générale de la Sûreté Générale avant l'expiration du premier visa afin d'obtenir le tampon qui vous accorde un nouveau visa d'un mois. Pour tout séjour de plus de deux mois, il est vivement recommandé d'en faire la demande en France auprès du consulat du Liban compétent pour son lieu de résidence avant son départ : les régularisations sur place ne sont pas systématiques.

L'entrée d'un véhicule sur le territoire libanais est subordonnée au paiement d'une caution proportionnelle à la valeur estimée de celui-ci. Les démarches pouvant paraître compliquées dans le cadre d'un voyage touristique, il est préférable de se munir d'un carnet en triptyque (se renseigner auprès d'un automobile club). Les véhicules diesel sont interdits d'accès au Liban.

Santé

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les structures de soins au Liban vérifient systématiquement la solvabilité de leurs patients avant d'entreprendre tout soin.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;

- **Mpox** en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Coronavirus MERS-CoV

Les coronavirus sont une vaste famille de virus susceptibles de provoquer un large éventail de maladies chez l'humain, du rhume banal jusqu'à une atteinte respiratoire sévère. Concernant le Mers CoV, la présentation la plus fréquente associe de la fièvre et une infection pulmonaire qui peut être sévère. Des formes mortelles sont possibles. Il n'existe pas de vaccin.

Les mesures classiques d'hygiène sont recommandées :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Éviter le contact avec les animaux en particulier avec les chameaux et les dromadaires ainsi que la consommation de viande de chameau ou lait de chamelle ;
- Éviter les grands rassemblements ainsi que tout contact rapproché avec des personnes malades.

En cas de survenue de forte fièvre, de toux et/ou de difficultés respiratoires, y compris après le retour consulter un médecin en urgence ou contacter le Samu (15).

Pour toute information complémentaire, consulter la rubrique risques sanitaires ainsi que les sites internet du ministère de la santé et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Les autorités sanitaires ont déclaré plusieurs cas de choléra dans le nord du pays (Akkar).

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et

parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

Du fait d'un réseau routier souvent dégradé (manque d'entretien, absence fréquente de marquage au sol ou d'éclairage), la circulation peut être dangereuse, y compris sur les grands axes. En cas d'accident, il convient de rester sur place et d'appeler un expert de la compagnie qui a assuré le véhicule.

Le **port de la ceinture de sécurité est obligatoire** pour le conducteur ainsi que pour les passagers assis à l'avant du véhicule. Les contrevenants sont passibles d'une amende et d'une peine de prison de 10 jours.

Si la voiture est assurée à l'étranger, il est recommandé de demander à la compagnie d'assurance les coordonnées de son correspondant au Liban.

Réseaux aérien et ferroviaire

Il n'y a pas de service aérien ni de réseau ferroviaire au Liban. Il existe un réseau de transports par cars ou taxis couvrant l'ensemble du pays. Une gare routière moderne est installée à proximité du port de Beyrouth.

Législation locale

Avertissement concernant les stupéfiants

La législation est très sévère et strictement appliquée. Les peines d'emprisonnement applicables vont de 3 mois à la perpétuité et sont assorties d'une amende importante, selon qu'il s'agit de consommation, détention de faible quantité ou de trafic.

Dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie, la surveillance de l'aéroport a été renforcée. Des contrôles réguliers sont également exercés dans les discothèques. Les interventions sur dénonciation, y compris chez les particuliers, ne sont pas à exclure.

Homosexualité

L'homosexualité est réprimée pénalement au Liban ; la simple expression publique d'affection pour un partenaire de même sexe peut amener à subir une période de détention provisoire et des poursuites. Il est donc recommandé de se montrer prudent dans son comportement public.

Moyens de communication

L'introduction sur le territoire libanais de matériels de communication satellitaires est strictement interdite et s'accompagne de la confiscation sans appel des matériels, quel qu'en soit l'usage envisagé.

Moyens de paiement

En raison de l'écart important entre le cours de change officiel (utilisé notamment pour les paiements en carte bleue) et le cours pratiqué au quotidien, il est recommandé de s'assurer que le montant est libellé en USD, y compris dans les hôtels.

Us et coutumes

La population libanaise est globalement très tolérante. Il est toutefois recommandé d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements. Il est conseillé de rester réservé dans l'expression de ses idées (morales, politiques, etc.).

Il convient, pour les hommes comme pour les femmes, d'adapter sa tenue vestimentaire lorsque le contexte social l'impose, notamment pour les vêtements courts ou décolletés. Il convient également d'adopter une conduite adaptée dans les lieux de culte (ne pas perturber les heures de la prière et pénétrer pieds nus dans les mosquées ouvertes à des non-musulmans). Pendant le mois de ramadan, les voyageurs doivent être particulièrement vigilants en ce qui concerne le respect des usages et coutumes du pays. Durant cette période, il est préférable de s'abstenir de manger, boire et fumer en présence de musulmans.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Pour les visas d'affaires ou professionnels, il convient de prendre connaissance de la procédure édictée par les autorités libanaises en consultant le site du consulat du Liban à Paris.

Réseaux de télécommunications

Le réseau téléphonique public national est fiable. Il existe différents fournisseurs de services de téléphonie cellulaire. Des **cartes prépayées** pour téléphones cellulaires et téléphones publics sont disponibles. L'achat d'une carte SIM locale et son activation rapide sont possibles.

Le service 4G est disponible depuis octobre 2013, **quelques zones sont encore non couvertes, notamment en montagne.**

Les services Internet et Wi-Fi sont disponibles et de nombreux hôtels en sont équipés, tout comme une multitude de cybercafés et de lieux publics. La **qualité du débit peut varier d'un établissement à l'autre.**

Les téléphones portables français fonctionnent au Liban, l'option d'itinérance (roaming) permet l'accès à tout le réseau avec une bonne qualité de service, néanmoins à des **tarifs particulièrement élevés**.

Le Liban possède les forfaits de téléphonie mobile les plus coûteux de la région, avec un coût moyen deux à trois fois plus élevé selon les prestations que les coûts moyens des 39 opérateurs de la zone Moyen-Orient – Afrique du Nord.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Liban.

Contacts utiles

Service économique

Les services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique pour le Moyen-Orient – Beyrouth – Liban

Ambassade de France au Liban – Espace des Lettres

Rue de Damas – Beyrouth – Liban

Tél. : +961 1 420 150

Télécopie : +961 1 420 157

Courriel : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

Service de coopération et d'action culturelle / Institut français du Liban

Le SCAC/IFL est chargé de la promotion de la coopération entre la France et le Liban dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture et de la gouvernance. Tout à la fois centre d'apprentissage de la langue française et plateforme d'échanges artistiques et éducatifs, il dispose d'un réseau de 9 sites répartis sur l'ensemble du territoire (Beyrouth, Baalbeck, Deir El Qamar, Jounieh, Nabatieh, Saida, Tripoli, Tyr, Zahlé)

Service de coopération et d'action culturelle / Institut français du Liban

Ambassade de France au Liban – Espace des lettres

Rue de Damas – Beyrouth – Liban

Tél : +961 1 420 200

Site Internet

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Laure DAYNIE (Air France)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Atout France

Site internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.**

Agence de Beyrouth

Ambassade de France au Liban

Espace des Lettres, bâtiment E, Rue de Damas

Beyrouth – Liban

Tél. : +961 1 420 190 / +961 1 420 192

Télécopie : +961 1 611 099

Courriel : afdbeyrouth@afd.fr

FMI

Bureau du représentant résident du FMI au Liban

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 19 mars 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- Forces de sécurité intérieure libanaises : +961 1 425 250 et +961 1 1 422 000
- Direction générale de la Sûreté générale libanaise : +961 1 425 610
- Croix-Rouge (en charge du transport sanitaire d'urgence) : 140 (depuis le Liban) ou +961 1 322 985
- Hôtel-Dieu de France, Beyrouth-Achrafieh : +961 1 615 300
- Hôpital Saint-Georges, Beyrouth-Achrafieh : +961 1 585 700
- Hôpital du Sacré-Cœur, Baabda : +961 5 457 112
- Hôpital de l'Université américaine, Beyrouth-Hamra : +961 1 350 000
- Hôpital Rizk, Beyrouth-Achrafieh : +961 1 581 700
- Hôpital Trad, Beyrouth-Clemenceau : +961 1 366 130 / +961 1 341 740
- Clemenceau medical center, Beyrouth-Clemenceau : +961 1 372 888

Annuaire des représentations libanaises en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Liban

Publié le : 11 juin 2025 Mis à jour le : 07 janvier 2026

Coordonnées

Rue de Damas - Espace des Lettres

Ras El-Nabaa

Beyrouth

Liban

33.880516208064, 35.512933894518

+961 1 42 00 00

+33 1 75 79 42 82

Liens utiles

[Ambassade de France au Liban](#)

Facebook 

X 

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=beyrouth>

Courriel : cad.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Consulat général de France à Beyrouth

Publié le : 07 janvier 2026

Coordonnées

Espace des Lettres - Bâtiment A - Rue de Damas

BP 11477

Beyrouth

Liban

33.880258493897, 35.51257610321

+33 (0)1 75 79 42 82

Coût d'un appel international

+961 3 566 388

Numéro de permanence

Liens utiles

[La France au Liban](#)

Pour vos démarches consulaires, contactez France Consulaire :

Appel audio par internet : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=beyrouth> (gratuit, hors coût d'accès à internet)

Pour les personnes sourdes et malentendantes, ACCEO : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>